

Contrat thérapeutique TECC

Contrat d'engagement en Thérapie (TECC)

Entre :

[Nom et prénom du thérapeute]

Psychologue clinicienne, inscrite à [numéro d'inscription ou organisme],

Adresse : [adresse complète],

Téléphone : [numéro],

Email : [adresse email],

Et :

[Nom et prénom du patient]

Né(e) le : [date de naissance],

Adresse : [adresse complète],

Téléphone : [numéro],

Email : [adresse email],

Article 1 : Objet du contrat

Ce contrat a pour but de définir les modalités de la prise en charge psychologique dans le cadre d'une thérapie basée sur la méthode TECC (Thérapie Émotionnelle et Cognitive Comportementale). Il vise à instaurer une relation de confiance, de respect mutuel et de clarté sur les engagements de chacun.

Article 2 : Modalités de la thérapie

Les séances ont lieu à la fréquence convenue, généralement toutes les [fréquence, ex : semaine, deux semaines], et durent environ [durée, ex : 50 minutes]. La durée totale du suivi sera adaptée aux besoins du patient.

Article 3 : Confidentialité

Je m'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations échangées, sauf en cas de danger grave pour le/la patient.e ou autrui, ou si la loi l'exige. Le patient s'engage à respecter la confidentialité des échanges.

Article 4 : Engagements du patient

Le patient s'engage à venir aux séances à l'heure convenue, à prévenir en cas d'empêchement, et à

s'investir dans le processus thérapeutique. La réussite de la thérapie dépend également de la participation active du patient.

Article 5 : Exercices entre les séances

Dans le cadre de la thérapie TECC, il est souvent recommandé de réaliser certains exercices entre les séances, tels que des exercices de respiration, de pleine conscience, ou des tâches spécifiques pour favoriser le progrès.

Le patient s'engage à effectuer ces exercices avec régularité, selon les consignes données par le thérapeute. La participation active dans cette étape est essentielle pour optimiser les résultats de la thérapie.

Article 6 : Déroulement et modalités

Le thérapeute s'engage à accompagner le patient avec professionnalisme, écoute attentive et respect. Le patient peut à tout moment exprimer ses ressentis ou ses préoccupations concernant la thérapie.

Article 7 : Fin de la thérapie

La fin de la thérapie peut intervenir à l'initiative du patient ou du thérapeute, avec un ou plusieurs entretiens de clôture pour faire le point.

Article 8 : Tarifs et modalités de paiement

Le tarif d'une séance est de 70 euros. Le paiement se fait [modalités : à chaque séance, en fin de mois, par virement, en espèces, etc.]. Toute séance non annulée 24 heures à l'avance sera facturée à la moitié du prix de la séance (sauf en cas de maladie, ou urgence). Toute annulation non prévenue donnera lieu à une réévaluation de la poursuite du suivi.

Article 9 : Résiliation

Chacun peut mettre fin à la thérapie à tout moment, en discutant avec l'autre pour assurer une clôture sereine.

Je, soussigné(e),

[Nom du patient]

m'engage à respecter ces modalités, notamment à réaliser les exercices entre les séances, et à prévenir
24h avant en cas d'annulation.

Fait à **[lieu]**, le **[date]**.

Signature du patient : _____

Signature du thérapeute : _____